

CADRES

et PROFESSION

C.F.T.C.

NUMÉRO 175
JUILLET 1963

Organe de la Fédération des Ingénieurs et Cadres de l'Industrie et du Commerce

éditorial

par
André
BAPAUME

CONGRÈS ET TRADITION

DANS une société qui évolue terriblement vite dans tous les domaines et présente un grand danger d'aliénation des hommes par la technique, la recherche d'une structure syndicale adaptée et puissante se situe bien dans la tradition des congrès de la C.F.T.C.

Sans remonter aux premiers syndicats chrétiens créés par des prêtres pour offrir aux travailleurs catholiques une alternative aux syndicats d'inspiration marxiste qui se développaient, chacun des congrès de la C.F.T.C. depuis 1920, a été marqué par le souci d'offrir aux travailleurs chrétiens puis aux autres, une force syndicale mieux adaptée aux conditions générales d'époques si dissemblablement marquées que furent celles de 1920, 1930, 1936, 1945, 1948, 1953 et... 1963.

Ce 32^e Congrès s'est inscrit dans la tradition en dégageant les conclusions d'une vaste enquête menée depuis 1960 sur les grands problèmes sociaux, économiques, professionnels et politiques qui se posent actuellement aux travailleurs et sur ceux qui se poseront dans un avenir d'une dizaine d'années, tels qu'ils peuvent être appréhendés par les méthodes de la recherche prospective.

Selon la volonté du Conseil Confédéral, la recherche devait être limitée à ces analyses objectives, le problème de la référence doctrinale du Mouvement devant faire l'objet d'une autre étude au cours des mois prochains avant de venir devant un congrès extraordinaire prévu fin 1964. Selon le même processus, il sera précédé d'une information et d'une consultation très larges du Mouvement.

Que ceux de nos amis, intrigués sinon inquiétés par des informations de presse faisant grand bruit autour d'une proposition tendant à transformer la C.F.T.C. en U.G.T. et faisant allusion à une scission du Mouvement, se rassurent. La C.F.T.C. garde sa référence et son titre et il n'y a pas eu de scission.

Si nos principes fondamentaux doivent être formulés différemment, si référence et titre doivent être modifiés, c'est que cela apparaîtra nécessaire à la création d'une Centrale puissante et plus efficace qui manque actuellement au Monde du Travail en France, c'est que la grande majorité du Mouvement en aura ainsi décidé démocratiquement.

Dans une telle recherche vers une plus grande unité et efficacité dans la lutte pour la justice, des chrétiens pourraient-ils se dérober à l'appel des hommes qui s'inspirent de la morale naturelle?

Au cours de cette période de recherche, nous aborderons dans ce journal les différents aspects des problèmes qui se posent, en liaison avec le travail confédéral et nous souhaitons ouvrir ainsi un large dialogue avec nos adhérents afin d'éclairer la décision que chacun aura à faire connaître.

Le Congrès s'est livré traditionnellement à l'examen et à la critique de l'action menée dans les deux dernières années. Le rapport d'activité présenté par Eugène Descamps, Secrétaire général, a été approuvé par une majorité de 85 % des mandats.

Poursuivant aussi son effort d'organisation, le Congrès a adopté un certain nombre de dispositions qui tendront notamment à renforcer les moyens d'action de nos organisations dans nos régions syndicalement « sous-développées », à rationaliser une structure fédérale trop divisée.

En ce qui concerne les cadres, nos propositions en vue d'une organisation plus rationnelle qui comportent l'affiliation des cadres, d'une part à leur fédération d'industrie, d'autre part à une Fédération Générale des Cadres, ont été adoptées. Nous pouvons ainsi aller de l'avant dans le sens souhaité.

Félicitons-nous aussi de l'élection de notre Président M. Lagandré par le Congrès comme membre du Conseil Confédéral et par ce dernier comme membre du Bureau Confédéral, la relève est ainsi réalisée en plein accord avec le titulaire qui assumait ces responsabilités depuis le Congrès de 1946. Ainsi notre Fédération continuera à être associée pleinement à la vie et aux responsabilités confédérales.

Le 32^e Congrès a bien été aussi dans la tradition par la qualité et le dynamisme de ses militants. Que le monde des travailleurs puisse ainsi rassembler 1.200 délégués de toutes les régions de France, chacun d'entre eux porteur des conclusions des équipes qui l'entourent, est le témoignage d'une force interne considérable.

Conduite par des hommes tels que G. Levard et E. Descamps, pour ne citer que le Président Confédéral et le Secrétaire Général parmi les autres, la C.F.T.C., première Centrale Libre du Pays, peut et doit au Monde du Travail de faire mieux et plus : d'être la grande Centrale française puissante et disposant d'un pouvoir contractuel capable de contrebalancer celui des forces capitalistes.

Pour ce qui nous concerne, et connaissant notre influence réelle chez les cadres, il s'agit d'apporter notre contribution propre à la construction de cette Centrale, synthèse de tous les travailleurs, et dont les cadres ont aussi besoin.

LE CONSEIL NATIONAL DES INGÉNIEURS ET CADRES C.F.T.C.

Réuni le 22 juin 1963, le Conseil fédéral a examiné les problèmes actuels concernant les ingénieurs et cadres.

- IL RAPPELLE que c'est faute d'avoir su promouvoir une croissance des rémunérations en harmonisation avec la croissance économique que le Gouvernement a été contraint à consentir des majorations de salaires dans les secteurs nationalisés, majorations indûment traduites dans les impôts.
- PROTESTE contre les dernières mesures fiscales qui marquent une régression par rapport aux engagements pris antérieurement par le Gouvernement et alourdissent la pression fiscale sur les salariés et les cadres dont les revenus sont déclarés par des tiers,
- DECIDE de poursuivre son action en vue d'aboutir à la suppression du demi-décime dans le cadre d'une réforme pour une plus juste répartition des charges.

mauvais médecins et apprentis sorciers...

par Georges LEVARD
président de la C.F.T.C.

On sait de reste que les bons médecins sont ceux qui s'attaquent aux causes profondes des maladies et non pas à leurs effets les plus apparents.

Il est regrettable que de tels principes de bon sens ne soient pas, depuis longtemps, appliqués au corps social.

Ainsi, il est évident que certaines grèves d'entreprises publiques gênent sérieusement la population, cela est regrettable. Mais n'est-il pas évident aussi que ces grèves ne sont que le signe visible de malaises anciens et très enracinés ?

Imaginer qu'on les extirpera en prescrivant des dispositions qui ont pour seul objet de réglementer les conditions d'arrêt du travail, est-ce du bon sens ? Est-ce enfin entrer dans la voie des recherches positives faisant que la grève soit pour tous ce qu'elle est pour les vrais syndicalistes : l'ultime recours employé dans des circonstances graves ?

Mais pour que la grève soit cet ultime recours, encore faut-il qu'il existe d'autres recours non pas formels, mais réels, non pas de pure procédure, mais doués d'efficacité. Tel n'est pas le cas dans le secteur public.

Voilà une entreprise publique dont, depuis sa création, les directions successives se sont ingénierées à diviser le personnel, à susciter des jalousies catégorielles, voire à considérer avec faveur l'élosion de multiples groupements du personnel. Ces directions ont fait de leur entreprise un ensemble ingouvernable, croit-on sérieusement que des dispositions semblables à celles que le ministre de l'Information a annoncées sont de nature à redresser cette situation ? Cependant, c'est elle la cause directe des désagréments dont la population a lieu de se plaindre.

La réglementation envisagée apparaît alors ce qu'elle est vraiment : une sanction à priori qui s'applique aux premières victimes d'une situation qu'elles n'ont pas créée. En effet, c'est le personnel d'une entreprise qui souffre d'abord, et d'une façon permanente, des conditions psychologiques désastreuses dans lesquelles il est contraint de travailler.

Il faut donc s'attaquer à cela en recherchant, secteur par secteur, avec les organisations responsables les meilleurs remèdes à une situation déplorable.

Comme cet effort n'a même pas été entrepris, nous disons tout net que la réglementation de la grève dont on nous parle est inacceptable.

Il est, certes, agaçant d'entendre le bruit fait par le couvercle d'une bouilloire qui est sur le feu. Pour être tranquille on peut être tenté de bloquer le couvercle, préparant ainsi pour plus tard de dangereuses explosions. Nous en sommes là.

VOIR EN PAGE 5
Les positions de la C.F.T.C.
sur le projet gouvernemental
de réglementation du droit
de grève.

Paris, le 3 juillet 1963.

LES TRAVAUX DU 32^eme

GEORGES LEVARD, président de la C.F.T.C., devait, à l'ouverture du congrès confédéral, présenter une synthèse de l'action syndicale en France et de ses buts profonds. Après avoir exprimé la gratitude des militants d'aujourd'hui à ceux qui construisirent le syndicalisme chrétien depuis soixante-quinze ans et qui ont permis son rayonnement et sa valeur, Georges Levard salua les syndicalistes étrangers présents parmi les invités et les journalistes, puis, évoquant la grève des mineurs, il félicita leurs militants en ces termes : « Ils sont les grands vainqueurs syndicaux de ces deux dernières années, les plus fermes dans la préparation de l'action. Ils n'ont pas ménagé leurs forces dans le conflit. Et... au-delà des hommes, je salue les équipes des sections syndicales, des bureaux d'unions locales, départementales, de fédérations, qui sont les vrais éléments porteurs de l'action dans l'ensemble du pays. »

LE temps n'est plus et « L'e ne reviendra jamais où l'Etat démocratique considérait comme hors de ses fonctions de s'intéresser aux mouvements de l'économie et aux questions sociales. Alors que 50 % de l'ensemble des investissements dans notre pays se trouvent réalisés, en tout ou partie, sous l'impulsion de l'Etat, que le tiers du revenu national transite par les caisses publiques, le syndicalisme est devenu naturellement un des interlocuteurs de l'Etat. Il l'est devenu, à

moins qu'il ne s'endorme dans les délices dépassées de l'anarchosyndicalisme ou qu'il accepte de n'être qu'une simple courroie de transmission docile aux injonctions de l'Etat ou d'un parti.

« Pour nous, les choses sont différentes. Au fur et à mesure que l'économie se fait plus complexe, se globalise, sans rien abandonner de nos préoccupations traditionnelles nous y ajoutons d'autres tâches et nous nous assignons des objectifs supplémentaires.

L'ACTION SYNDICALE DE BASE

« Ainsi, si nous restons attachés à tout ce qui touche à l'action syndicale de base, nous ne négligeons aucunement de l'insérer dans un ensemble de problèmes qui sont de taille nationale, voire internationale. C'est d'ailleurs à la base que le travail est le plus difficile, car c'est là qu'il s'agit de convaincre directement les camarades de travail, les collègues. Et c'est là aussi que l'on se heurte le plus naturellement, le plus fréquemment et le plus durablement aux employeurs. A cet égard, nous ne dirons jamais trop la reconnaissance due à tous nos militants d'entreprise, spécialement à ceux qui paient de leur tranquillité, de leur avancement, de leur emploi, leur dévouement à la cause de tous.

« Nous avons parlé de planification démocratique. Je ne veux pas anticiper sur des débats que nous pourrons avoir, nous en avons déjà eu certains, à propos des IV^e et V^e Plans. Ici, je dirai simplement que les intérêts collectifs des travailleurs c'est au-delà de l'entreprise qu'ils s'envisagent et s'établissent et que leur avenir, celui de leurs enfants, si c'est dès maintenant qu'il se dessine, c'est dans une

perspective à long terme qu'il se prépare et se garantit au mieux. Ce serait une véritable démission que de ne pas aborder de front des problèmes, ou de faire comme celui qui croit s'en tirer par une sorte de pirouette verte.

« C'est alors que d'aucuns voudraient enfermer la C.F.T.C. dans un dilemme apparemment insoluble. Celui de la participation-contestation. Cette alternative n'existe qu'en apparence et la vie oblige ceux qui veulent marquer leur temps par leur action à ne pas se laisser duper par ce fantôme... »

« C'est parce que nous voulons vivre en démocratie que nous prêtons tant d'attention aux problèmes de structures économiques, sociales, politiques. En effet, la démocratie ce n'est pas simplement le droit d'élire à certains intervalles son ou ses représentants, c'est cela et c'est plus encore. C'est d'abord une participation qui devrait être permanente, à la définition du programme qui devra être suivi. Si le mot n'était dénaturé, nous dirions que la démocratie c'est un intérêt constant à la chose de tous. »

CONSTRUIRE LA DEMOCRATIE

Dans nos sociétés, vastes et complexes, cet engagement ne peut être laissé à la définition de chacun. Il ne peut pas, non plus, consister en un dialogue intermittent, et encore si dialogue il y a, entre l'élu et le collègue électoral. Un certain nombre de relais sont indispensables. Ils permettront alors aux citoyens de peser de tout leur poids là où ils le voudront, quand ils le voudront de manière que le pouvoir ne soit pas livré à son libre arbitre. Mais ne nous payons pas d'illusion. Il ne suffit pas que ces rouages existent pour que vive réellement la démocratie. S'ils sont mis par des amis du pouvoir, ils ne diront que ce que le pouvoir aime entendre. S'ils sont animés par de simples techniciens, ils écraseront sans

remords les hommes qui n'entrent pas dans leurs équations.

Faudrait-il attendre pour intervenir directement dans ce mécanisme redoutable que la démocratie idéale soit établie ? C'est une vue utopique, qui n'est pas la nôtre. Nous savons bien que la démocratie, ce n'est pas une création spontanée, elle naît dans la peine et dans l'effort et se perfectionne lentement. Nous savons, de plus, que parallèlement à l'effort pour des structures démocratiques, il convient d'en faire d'autres, d'apprentissage des responsabilités de la démocratie.

De là une situation périlleuse de présence dans certains organismes. C'est notre choix, il n'en est pas d'autre possible qui soit courageux. Le refus pur et simple consistant au fond dans une fuite devant les responsabilités, à moins qu'il ne masque le désir de jouer la politique du pire.

Certes, il ne s'agit pas d'être

partout, mais chaque fois que le sort des travailleurs est en cause, qu'il s'agit de montrer au pouvoir et aux techniciens quels sont les aspirations et les droits des salariés, chaque fois que la liberté de parole est assurée, la

présence s'impose, étant bien entendu que la mission des mandataires syndicaux est d'exprimer les préoccupations et les opinions de travailleurs dont ils ont la confiance, cela en restant en contact permanent avec eux.

geons à l'avenir, c'est pour le préparer. N'en déplaît à d'autres, tout cela se tient et tout cela nous concerne.

LE NOUVEAU BUREAU CONFÉDÉRAL

Le nouveau Bureau confédéral, élu au cours du Congrès par le Conseil confédéral, est composé comme suit :

Président d'honneur : Maurice BOULADOUX.

Président : Georges LEVARD.

Secrétaire général : Eugène DESCAMPS.

Vice-Présidents : Gérard ESPERET, André JEANSON.

Secrétaires généraux adjoints : Jean ALIDIERES (trésorier), Laurent LUCAS, Simone TROISGROS.

Membres : René BONETY, Gilbert DECLERQ, Albert DETRAZ, Charles DILLINGER, Robert DUVIVIER, Marcel GONIN, Jean MAIRE, René MATHEVET.

Directeur à la Formation : Raymond LEBESCOND.

Conseillers techniques : Paul BUTET, Paul GASPARD, René DECAILLON, François LAGANDRE, Guy SULTER.

Notre Président fédéral, François LAGANDRE, remplace au bureau confédéral notre secrétaire général André BAPAUME qui n'a pas voulu demander le renouvellement de son mandat.

LE RAPPORT D'ORGANISATION

LE rapport d'organisation, présenté au XXXII^e Congrès par Pierre JEANNE, était conçu comme un plan d'ensemble.

Un plan d'ensemble : cela signifie qu'il ne s'agit ni de répondre en ordre dispersé aux nombreuses demandes de toutes sortes qui s'abattent sur la Confédération, ni de colmater quelques brèches.

Il s'agit de réformes d'ensemble ayant des incidences sur le plan général, sur le plan fédéral et interprofessionnel, réformes devant mettre l'ensemble de la C.F.T.C., de la Confédération aux syndicats, à même de faire face aux problèmes.

La constatation de la faiblesse d'un grand nombre de nos organisations aurait pu inciter à les abandonner purement et simplement et à porter les efforts sur les régions et professions à forte densité.

La commission n'a pas cru devoir s'arrêter à cette éventualité. Elle a préféré faire appel à la qualité primaire des syndicalistes : LA SOLIDARITE, pour essayer de bâtir un système qui permette à tous de vivre et de se développer.

La commission avait tout d'abord pensé atteindre cet objectif par une mise en commun des ressources, aboutissant à une réduction des frais généraux, une meilleure utilisation des permanents, un meilleur équipement en moyens d'action et, par là, à de plus grandes possibilités de développement de notre organisation.

Par la suite, la commission trancha dans le sens d'une centralisation à l'échelon régional

LE FEDERALISME

Les principes de base de notre organisation peuvent se résumer dans un mot : LE FEDERALISME.

Aujourd'hui comme hier, la C.F.T.C. est un groupement d'organisations disposant d'une large autonomie et ayant son champ d'action dans le cadre des statuts qui lui sont propres

et dans le respect des statuts et des décisions des congrès des organismes auxquels elles sont adhérentes.

Cela représente une richesse, une sécurité en face d'événements graves, une prise de conscience des responsabilités des militants, une promotion des hommes, un effort constant de recherches dans le domaine des idées.

Mais il ne faut pas se cacher les faiblesses dues aux pertes d'énergie, une mauvaise utilisation des moyens financiers et, dans certains domaines, un état quasi-anarchique.

Au plan fédéral, une première et importante étape a été franchie avec les Fédérations d'industrie ; la deuxième étape qui est proposée doit aboutir au regroupement d'un certain nombre de Fédérations.

Il ne faut certes pas se cacher des

LES CAISSES DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

De nombreuses réformes générales apparaissent également nécessaires.

Le rapport de 1957 soulignait que plus de 50 % des effectifs de la C.F.T.C. étaient couverts par une caisse de grève ainsi que l'intérêt que présentait le fonds de solidarité pour un bon nombre d'adhérents ayant recours à la grève.

Le rapport concluait que :

Devant une telle situation qui montre qu'en quelques années, plus de 50 % de l'organisation a accepté de faire un effort véritable pour constituer des caisses de grève, le moment est peut-être venu de préparer la constitution d'une caisse confédérale de défense professionnelle.

Le remplacement de la carte confédérale par un carnet, valable pour plusieurs années, ainsi que l'organisation locale, l'affiliation des syndicats et le taux des cotisations furent étudiés.

Et en conclusion, sous le titre « Une décision mûrement réfléchie », le secteur organisation écrivait :

difficultés qui proviennent des problèmes différents, d'un développement inégal, parfois aussi des hommes.

L'intérêt de l'organisation exige de véritables fédérations équipées, efficaces et dynamiques, capables de répondre aux besoins des militants et des adhérents des entreprises, bureaux ou services.

Au plan interprofessionnel, les comités régionaux sont imposés par la nécessité pour notre mouvement d'avoir une politique régionale commune, qu'il s'agisse d'expansion économique, d'emploi, de Sécurité sociale, de formation.

Doit être revu également le rôle des permanents, tant régionaux que locaux. Des regroupements d'U.D. sont à prévoir.

VACANCES

ST-PARDOUX-LA-CROISILLE (Corrèze)
Hôtel « Beau Site », Fine cuisine
Pêche, repos, exc., envoi dépliant

« Nous sommes condamnés à être efficaces et les démocrates que nous sommes et voulons être plus encore que les autres, puisque nous refusons les appareils centralisateurs et bureaucratiques et qu'il est plus difficile de faire appel à la responsabilité que d'encadrer ».

« Un certain nombre d'organisations — Fédérations et U.D. — ont prouvé qu'une meilleure structuration, basée sur des cotisations fortes, permettait la mise en place d'un syndicalisme plus fort, plus dynamique, plus efficace. C'est à un même effort d'ensemble que sont conviés tous les syndicats de la C.F.T.C. »

Nous avons confiance, concluait Pierre JEANNE, que la décision qui sortira de ce congrès sera mûrement réfléchie et permettra à la C.F.T.C. d'être la grande centrale syndicale démocratique que nous souhaitons tous.

Nous pourrons aussi réaliser un syndicalisme de masse pour l'amélioration du bien-être, mais aussi et surtout pour la promotion collective et individuelle des travailleurs.

CONGRÈS CONFÉDÉRAL

EUGENE DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.T.C., présentait comme il est de tradition le rapport d'activité du mouvement tout entier. C'était en quelque sorte le bilan des efforts et de leurs résultats pour les deux années passées. C'était aussi le programme de l'action à mener dans tous les secteurs par les militants pendant les deux prochaines années.

Le cadre dans lequel se sont déroulées ces deux années d'action syndicale fut rappelé par le secrétaire général : Problème de la paix en Algérie et des institutions, rapatriés, pratique rigoureuse de l'indépendance syndicale : les lignes d'action de la C.F.T.C. ont été suivies telles qu'elles avaient été définies au congrès de 1961, et la C.F.T.C. a été présente aux grands événements qui ont secoué le pays en décembre 1961, en février 1962, contre l'O.A.S., contre les plastiques dont, entre autres, certains militants C.F.T.C. ont été victimes.

Les partis politiques multiplient leurs efforts, de façon dispersée, tancis que, par la faute du régime « le pays, tout doucement, s'habite au conformisme et à la passivité qui est souhaitée par le pouvoir, risquant peu à peu de perdre ses réactions démocratiques (...). Le principal reproche que l'on peut faire au style du régime actuel est d'accentuer la pente générale de la société moderne qui, par elle-même, en allant vers une civilisation du confort, secrète un besoin de tranquillité, de stabilité, de conformisme, et fait des hommes, des objets et non des sujets, ce qui est tout le contraire de la démocratie.

« Et pendant tout ce temps, le problème essentiel n'est pas résolu, celui de l'invention d'un nouveau style de démocratie politique, par les institutions, les forces politiques, les systèmes de représentation et d'association de citoyens dans la gestion de la nation. »

Voilà la C.F.T.C. placée face à ses responsabilités : il ne peut être question de cautionner un régime dont le comportement nous heurte, ou de s'engager avec des regroupements politiques probablement voués à l'échec, la C.F.T.C. et ses militants doivent apporter leurs idées, travailler à long terme en reconstituant lentement un tissu démocratique. Cet objectif explique les relations qu'entretient la C.F.T.C. avec les autres organisations syndicales libres, le travail commun que poursuivent des équipes de militants C.F.T.C.-C.N.J.A.

L'UTILITE DES CAISSES DE GREVE

DURANT trois heures et demie, Eugène Descamps a parlé devant 1.200 délégués attentifs. Il a rappelé comment l'action confédérale s'est poursuivie sans relâche dans le domaine des conventions collectives ; il a rappelé comment la C.F.T.C. a pris des positions en flèche au cours des grandes luttes de mars 1963, comment des objectifs prioritaires ont été fixés avec les grandes revendications interprofessionnelles : pouvoir d'achat, problème des prix, problème de l'emploi, durée du travail, U.N.E.D.I.C., formation professionnelle, comités d'entreprise, Sécurité sociale et Allocations familiales... Il se félicite que les organisations syndicales aient recueilli 80 % des voix lors des élections du 13 décembre à la Sécurité sociale.

« Nos caisses de grèves fédérales ont été particulièrement bienvenues ces mois derniers, surtout pendant le conflit des

mineurs. Nous avons ainsi mis en pièce les thèses de la C.G.T., qui estiment les caisses de grève inutiles, compte tenu des nouveaux modes de lutte syndicale ». Et il est nécessaire de trouver et de mettre au point des moyens permettant d'associer l'opinion publique aux luttes revendicatives.

« Nous devons replacer nos actions partielles dans des perspectives d'ensemble, tendant vers la transformation de la société. Par exemple, mettre en cause une certaine conception de la répartition des charges dans le budget de l'Etat. En montrant que la conjoncture sociale, économique, pose des problèmes de structures, de répartition des revenus, de partage des pouvoirs, entre différents groupes sociaux, nous donnerons à nos militants la conscience exacte de nos exigences. Cela est d'autant plus nécessaire que l'Etat utilise tous les moyens pour contrebalancer notre action et nos conquêtes. »

FORMATION SYNDICALE

La formation soulève des questions importantes, et Eugène Descamps s'y est largement arrêté, dégageant un certain nombre de conclusions : poursuivre la formation syndicale de cadres de syndicats à tous les niveaux, intensifier la formation pédagogique des animateurs et des équipes d'enseignement, accentuer encore la politique de décentralisation et adopter des structures éducatives, reviser constamment les programmes, développer notre coopération avec l'Université, mener l'action pour le congé-éducation, envisager toutes les dispositions à prendre pour permettre la formation supérieure de longue durée.

Création de centres de recherches et d'études, actions pour les jeunes, pour les travailleuses, pour les vieux travailleurs ; politique C.F.T.C. dans le domaine de la presse confédérale et de sa diffusion ; dans le domaine du tourisme social ; administration, finances et organisation du mouvement : tels sont également les chapitres marquants du rapport présenté par Eugène Descamps.

Après avoir évoqué rapidement l'évolution du mouvement

(puisque Gérard Espéret, vice-président, devait par la suite présenter le rapport sur la C.F.T.C. face aux responsabilités de demain) le secrétaire général a parlé de l'unité avec les autres organisations, des rapports entre le parti communiste et la C.G.T.

RESPECT DES ENGAGEMENTS ET DE LA VERITE

Le reproche que nous faisons justement à la C.G.T. — a-t-il dit — c'est qu'elle soit un instrument entre les mains d'hommes ayant la conception communiste des rapports du syndicat et du parti (...). Il ne peut y avoir de véritable unité ouvrière que dans le respect des engagements, celui des personnes et de la vérité. C'est le comportement à tous les étages de la C.G.T. qui permettra d'apprécier si ce qui a été dit à la tribune du congrès est l'expression d'une volonté consciente de travailler à l'union profonde des travailleurs, en vue de leurs intérêts. »

« Nous ne sommes pas les missionnaires d'un ordre social chrétien français et européen. Nous sommes du vingtième siècle et non du moyen âge... Notre

engagement syndical est motivé par notre appartenance à la classe ouvrière. C'est parce que l'injustice a broyé nos pères et nos camarades que nous sommes entrés dans le combat pour la justice et la dignité humaine. »

Pour terminer, le secrétaire général devait reprendre la conclusion du rapport d'activité : « Notre pays a besoin d'un puissant mouvement syndical démocratique. Le pouvoir politique, le patronat, doivent savoir que sur tous les terrains où il y a à dire et à faire pour les travailleurs, ils nous rencontreront fermes et lucides (...). Vivant dans un monde en recherche où l'on aspire à la Paix, à la Justice, à la Sécurité, nous refuserons l'égoïsme catégoriel, professionnel ou national des bien-lots, sourds et aveugles, aux difficultés des plus faibles (...).

1963, ce fut la grève des mineurs, ce fut la quatrième semaine de congés payés pour des milliers de travailleurs. Nous sommes collectivement responsables de l'avancée de notre centrale, du devenir et de la réussite de celle-ci, pour le présent et pour l'avenir. Nous sommes responsables du syndicalisme moderne dont le pays a besoin. »

Le discours de clôture d'ANDRÉ JEANSON

V AIS-JE réussir, au moment où le rideau tombe sur des affrontements souvent violents et violents, qui pourraient paraître inexplicables et mortels, alors qu'il ne sont finalement que boursades fraternelles, vais-je réussir à vous communiquer ma conviction profonde qu'il n'y a parmi nous, ce soir, ni vainqueurs, ni vaincus ?

Donc, pendant quatre jours nos débats n'ont pas cessé d'être colorés, bruyants et tumultueux. Notre secrétaire général et toute l'équipe confédérale ont vu mises à rude épreuve leurs capacités d'encaissement de coups ! et il a pu aussi déployer tout l'arsenal de ses armes de riposte et de conviction. Entre nous, les divergences se sont affirmées sans retenue et non sans violence, au point que ceux qui ne sont pas habitués à nos Congrès ont pu se demander si nous n'étions pas en train de démolir allégrement notre mouvement. Ceux-là, je pense, sont maintenant rassurés ce soir en constatant qu'en dépit des affrontements, la synthèse, aussi vigoureuse que l'ont été les assauts, se dégage en pleine lumière aussi bien par la mise en place des nouveaux organismes directeurs que dans la résolution générale que nous venons de voter.

Eh bien, mes camarades, je pense qu'ainsi notre congrès apporte au pays un exemple dont il a besoin : celui d'une démocratie vécue par des démocrates, une démocratie sûre d'elle-même, sachant à la fois s'épanouir et même y compris jusqu'au débordement, mais aussi tôt se maîtriser, rassembler ses forces pour bondir d'un seul élan vers son avenir.

MANIFESTATION PUISSANTE D'UNE TRIPLE VOLONTE

Il n'y a pas eu ici de sujets tabous, il n'y a pas eu de conformisme pour gérer l'expression des idées, pas d'obligation pour empêcher de voir les réalités, pas de frein pour amortir les innovations et les audaces. Aussi finalement, notre 32^e congrès aura été la manifestation collective et puissante d'une triple volonté.

Volonté d'abord, qui s'est exprimée à travers toutes vos interventions sur le rapport d'activité, sur l'orientation,

sur l'organisation d'apprehender, de mesurer, de maîtriser dans toute leur ampleur les transformations de plus en plus fondamentales, les mutations de plus en plus radicales que le progrès technique, la société industrielle de consommation qui se développe sous nos yeux apporte aux structures so-

ciales, économiques, politiques de notre pays, plus profondément encore au comportement moral, social, religieux même des hommes. Volonté lucide qui nous fait constater le mouvement irréversible de socialisation croissante dans lequel notre pays, et avec lui le monde, sont désormais engagés. Volonté lucide qui nous fait prendre clairement conscience que si cette socialisation tend à produire et à distribuer, très inégalement d'ailleurs, de plus en plus de bien-être ; dans la mesure où elle est prise en mains, orientée, contrôlée, par les forces dominantes du néo-capitalisme, d'ordre économique ou d'ordre politique, elle tend en même temps sous le couvert de ses promesses de bien-être et de confort, à stériliser les esprits, à amollir les volontés, à chloroformer et dévitaliser les âmes, en bref, à établir un asservissement d'autant plus étouffant qu'il ne serait même pas ressentir comme tel par ses victimes, créant ainsi des aliénations plus redoutables peut-être que les précédentes.

CREATION CONTINUE DE LA LIBERTE

Volonté en second lieu, devant ce bilan et cet immense danger, de prendre franchement et résolument en charge ce processus de transformation de la société pour l'arracher à sa pente naturelle et aux forces qui aujourd'hui l'exploitent pour assurer leur domination. Volonté de maîtriser cette société industrielle et d'y introduire les fermentes qui tout en utilisant à plein ses incontestables et extraordinaires richesses la poussent dans la voie de la liberté et de la promotion des hommes.

Volonté donc pour arracher à son conformisme bourgeois et à son idéal du gadget cette société qui se dit déjà du confort, de lui proposer comme direction de marche, la création continue de la liberté, vers une civilisation du travail, car le travail demeure la base du progrès de chacun comme du progrès de l'ensemble, une civilisation du loisir, d'un loisir qui élèvera l'homme à la culture, à la compréhension des autres et du monde, une civilisation enfin de la responsabilité, où l'homme aura les moyens de participer à la construction de sa propre vie et de celle de la collectivité.

Volonté enfin, ah ! celle-là c'est celle que nous mettons en œuvre depuis trois ans au moins, celle qui va mobiliser une bonne partie de nos énergies à l'issue de ce congrès, celle qui manifeste avec le plus d'éclat l'extraordinaire jeunesse de notre mouvement, celle qui manquait le

mois dernier à Saint-Denis, la volonté de présenter aux travailleurs un syndicalisme qui manifestement, dans sa pensée, dans ses structures, dans son style d'approche des problèmes, dans son recrutement, se montre capable de les arracher aux menaces d'asservissement qu'accumule sur leurs têtes la société capitaliste, pour marcher avec eux vers cette civilisation du Travail dont ils rêvent avec nous !

UN HUMANISME COMMUNAUTAIRE

Et pour cela, en face de cette exigence fondamentale, la volonté de « tout remettre en question » de ce que nous sommes, de ce que nous voulons être ? Je dis bien tout remettre en question et non pas tout lâcher. Il ne s'agit pas de tourner purement et simplement le dos à nos traditions, celles du mouvement ouvrier, celles spécifiques de la C.F.T.C. il ne s'agit pas de renier nos valeurs. Bien au contraire, il s'agit de saisir par notre réflexion nos traditions et nos valeurs, pour les dépouiller de l'habillement des mots, des habitudes, des tournures du passé, un habillement qui fut neut, mais qui résiste mal à l'usure du temps, pour, ayant ainsi mis à nu l'essentiel, recueillir cet essentiel d'une tenue qui lui permette d'être reconnu par les hommes d'aujourd'hui, comme devant être une des pierres angulaires du monde à construire pour demain.

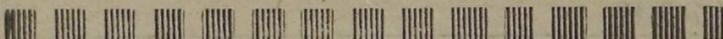
Plus sérieusement, je dirai à ceux qui parmi nous sont venus exprimer à cette tribune ou dans leurs votes leurs inquiétudes et leurs réticences, qu'ils prennent garde à manquer de foi. Car profondément convaincus comme ils le sont de la nécessité de maintenir un certain nombre de valeurs fondamentales à la base de notre syndicalisme, ils devraient également avoir la conviction qu'au bout de la démarche dans laquelle nous sommes engagés, au bout de l'analyse des faits, des responsabilités, des exigences qui s'imposent à nous, nous retrouverons ces valeurs-là, mais à la fois tamisées et enrichies au contact des réalités qu'en cours de chemin nous rencontrons : s'ils n'avaient pas cette deuxième conviction, ils feraien douter de la solidité de la première ! Quant à ceux à qui, à les mal comprendre on pourrait reprocher de veuler dès le départ tout jeter par dessus bord, je dis ma conviction qu'au bout de leur démarche, ils découvriront les insuffisances de la technicité et du pragmatisme, et la nécessité pour guider leurs choix d'un humanisme communautaire exigeant.

Alors ? Je dirai aux uns comme aux autres, qu'après nous être acharnés pendant quatre jours à nous opposer, à nous jeter à la tête les mots, les intentions et les arrières pensées, à nous lancer des condamnations apparemment sans rémission, nous avons ce soir à prendre conscience que nous sommes inéuctablement, irréversiblement liés les uns aux autres par une profonde et indivisible communauté de destin. Le bateau de la C.F.T.C., toutes voiles dehors, vogue vers des terres nouvelles, de rajeunissement et de transformation : le vent du monde moderne nous pousse et ne nous permet aucun retour en arrière. Nous sommes condamnés à avancer vers ces terres nouvelles et à avancer ensemble, quels que soient les regrets que certains d'entre nous peuvent entretenir dans leur cœur pour les rivages rassurants et familiers du passé. Il n'y a pas d'échappatoire : en dehors de notre effort tous ensemble, et c'est si je puis dire notre privilège, notre vocation, de faire de la C.F.T.C. le grand mouvement syndical que les travailleurs attendent pour s'engager dans la voie de l'avenir, quels que soient les sacrifices, les transformations, les ouvertures que cela exige de nous...

LA VALEUR DU PASSÉ LES EXIGENCES DE L'AVENIR

Je dis que la génération de militants que nous constituons ici, qui est encore maîtresse des destins de la C.F.T.C. a le privilège d'être, à la fois, profondément consciente des valeurs du mouvement ouvrier et directement en prise sur les évolutions du monde moderne. Je dis alors que si cette génération n'avait pas le courage et l'audace d'assurer elle-même les transitions inéuctables, de construire un syndicalisme à la fois solide dans sa pensée et ses valeurs et ouvert sur les besoins de l'homme de demain, les transformations se feront plus tard, quand même, mais il y a fort à parier qu'elles balayeront dans leur élan le souci des valeurs humaines qui est le nôtre et qui risque d'être oublié, sa nécessité étant moins évidente dans une société de technique et d'efficacité à tous prix.

Le risque est immense, vous le sentez bien. La seule chance que nous ayons de le surmonter, c'est de nous hâter nous-mêmes de construire ce syndicalisme synthèse des valeurs du passé et des exigences de l'avenir. Disons-nous bien que si nous reçons devant ces responsabilités ce sera la faillite de notre génération, devant les travailleurs, devant le pays, devant le monde.



document

L'INFORMATION ECONOMIQUE

Au nom de la Section de l'Adaptation à la Recherche technique et de l'Information économique, du Conseil Economique, M. Salmon a fait ces derniers mois une étude particulièrement documentée dont il nous a paru intéressant de présenter une analyse à nos lecteurs. Le texte intégral en a été publié au « Journal Officiel », Avis et rapports du C.E.S. du 29-3-63.

NOTRE époque est incontestablement celle de la « Civilisation de l'information », et cependant celle-ci reste un phénomène assez peu étudié, du moins sur le plan du traitement de l'information. Certes on attaque le traitement de l'information, ou certaines de ses manifestations dans le domaine politique ou des faits divers, mais l'information économique, quant à elle, n'a jamais fait l'objet d'une étude un peu fouillée.

UNE IGNORANCE QUI NOUS COUTE 50 % DE REVENU

C'EST devenu un lieu commun, ce qui est bon signe, de dire que l'information économique est nécessaire. Mais avant d'examiner en quoi l'évolution, tant de l'économie que de la démocratie, justifie cette proposition, il n'est pas inutile de montrer à quelles inconvenients conduit l'absence d'information économique.

Pour le citoyen vivant dans une période de prospérité et de stabilité (cas de la France entre 1900 et 1913), on peut soutenir que l'information économique n'est pas pour lui une nécessité vitale. Aujourd'hui encore, un industriel qui se trouve à la tête d'une entreprise de moyenne importance, peut penser que la masse des produits qu'il jette sur le marché n'aura pas une incidence importante sur les prix, surtout si cet industriel exploite une invention qui le place dans une situation de quasi-monopole et que, d'autre part, il trouve sur un marché régional un débouché suffisant sans avoir à s'intéresser aux conditions de la concurrence.

Enfin, de hauts responsables en ma-

FACTEUR D'EFFICACITÉ ET DE PROMOTION SOCIALE

L'ÉCONOMIE MODERNE se caractérise par l'interdépendance et la connaissance objective de la réalité

LA DÉMOCRATIE MODERNE requiert une information économique populaire

Mais il ne suffit pas de souligner que certains sont les effets négatifs du manque d'information économique. Il faut encore montrer comment l'économie moderne d'une part, la démocratie moderne de l'autre, exigent toutes deux pour fonctionner correctement que l'information économique devienne une réalité.

Les exemples foisonnent des méfaits du manque d'information. Certains sondages réalisés par les Instituts d'opinion publique permettent de prendre conscience de l'ampleur du mal :

En juin 1959, si 40 % des Français pensent correctement que la situation économique va s'améliorer, par contre ils imaginent dans leur immense majorité (70 %), que ce sera parce que les prix vont rester stables ou baisser. Seuls 25 % pensent qu'elle s'améliorera malgré la hausse des prix, c'est-à-dire par l'accroissement de l'expansion qui permettra une amélioration du niveau de vie. Il n'y a donc que 10 % des Français au total pour penser, à cette date, que simultanément les prix vont monter et la situation économique s'améliorera. C'est pourtant ce qui s'est produit. Tous les questionnaires montrent que le public est peu informé de l'action menée par les Pouvoirs publics en matière économique et financière. Ses réponses, dans ce domaine, ne signifient rien de plus que sa plus ou moins grande approbation de l'action gouvernementale en général.

Les idées toutes faites sont toujours courtes. Le cheque n'est pas encore complètement entré dans les moeurs des Français. Nombreux sont ceux qui se plaignent qu'il y a trop de fonctionnaires et que c'est leur surabondance qui gêne le budget de l'Etat, mais les mêmes réclament justement l'augmentation du nombre des instituteurs et des professeurs, oubliant que le budget de l'Education nationale est, en personnel, de très loin le premier poste dans le budget général.

De leur côté, certains industriels vivent encore sur la fausse idée de l'inutilité de l'information économique générale tant pour eux-mêmes dans l'exercice de leurs fonctions que pour leurs firmes vis-à-vis du public. Pour

eux-mêmes : on en a pris conscience à propos du Marché commun. Il a fallu, particulièrement dans le textile, faire un effort sérieux pour rattraper le retard pris dans le domaine de l'information. Vis-à-vis du public, la pratique de la société anonyme, transformée en société secrète, a trouvé en France un terrain d'élection. Mais on n'a pas pris garde au choc en retour : la méfiance du public vis-à-vis de cette forme juridique et son corollaire, l'habitude de dénigrer ou à tout le moins d'ignorer les réalisations de l'industrie française.

Enfin, de hauts responsables en ma-

des vendeurs et des acheteurs. L'évolution des structures économiques a donné une place tout autre à l'information économique. La concentration et la croissance des unités de production a fait que nous ne sommes plus aujourd'hui en présence d'agents subissant avec passivité les lois du marché. L'harmonisation spontanée est rejetée et l'emploi des méthodes tendant à organiser consciemment l'économie, se généralise. C'est à ce titre que le rôle de l'information devient prédominant, car si l'équilibre est voulu et non plus subi, il doit être préparé par l'intelligence à qui l'information apporte la matière de sa réflexion.

L'économie devient de plus en plus volontaire. Les gouvernements ont découvert l'aménagement rationnel des ressources, la politique des revenus, la religion du taux de croissance. Mais cette conception nouvelle implique que chacun soit pleinement conscient de son apport au produit final, de l'incompatibilité de certaines demandes, des menaces collectives qui pèsent sur une économie en déséquilibre, de l'obligation d'épargner pour investir ou pour créer un surplus exportable. Lorsqu'on parle d'économie « concertée », on en-

visage un Etat où les différentes catégories professionnelles seraient si peu enfermées dans leur milieu d'origine, où les Pouvoirs publics connaîtraient à tel point les mécanismes de la vie économique et les réactions que leurs interventions entraînent, que celles-ci seraient réduites au seul domaine où leur efficacité serait absolue. Lorsqu'on parle d'économie « fine », c'est-à-dire qui n'a plus à parer au plus pressé, investissements de base et reconstruction, mais doit croître de façon diversifiée, on suppose réalisée simultanément une information elle aussi de plus en plus fine, car cette économie repose sur des choix qui ne seront acceptés que dans la mesure où ils auront été expliqués. Enfin, l'information est devenue indispensable à l'échelon même de l'entreprise, dans une économie en expansion, fondée sur l'accroissement de la productivité. Une des conditions nécessaires à cette dernière est en effet l'intégration du travailleur dans l'entreprise afin de l'intéresser à son travail et d'en faire un producteur conscient.

L'information a cessé d'être une technique à laquelle on peut parfois faire appel, elle est devenue un élément constitutif de l'économie.

— *Le petit et le moyen commerce, la petite et la moyenne industrie et l'artisanat* : l'essentiel de leur information économique passe par les organismes professionnels.

— *L'homme au travail* : Il est nécessaire si on veut envisager l'information économique dans toute son importance d'examiner, après l'information de l'entreprise, l'information du salarié par l'entreprise et par les organisations syndicales.

La matière de cette publication serait constituée par les livres, articles de revues et études, français et étrangers, les rapports et documents officiels, les études des organismes professionnels, confédérations patronales et ouvrières, ligues de consommateurs, etc...

— *Denonciation* : Les moyens d'information du secteur primaire revêtent naturellement certaines particularités qui en font un sous-groupe nettement individualisé.

Après l'information du producteur, il convient de se pencher attentivement sur l'information du consommateur. C'est un problème neuf en France où règne trop souvent à cet égard un parti pris de scepticisme quand ce n'est pas une franche hostilité. C'est oublie que, au sein d'une économie autoritaire de répartition, l'attitude des masses consommatrices joue un rôle essentiel et

procéde dit des importations de choc au lieu d'un effort d'analyse des circuits de distribution ; dans la crise agricole, l'ignorance des données sociales du problème pour ne retenir que ses aspects monétaires. Par contre, des idées pernantes font considérer comme une menace à l'économie soit l'arrivée de réfugiés, soit la nécessité de créer 600.000 emplois nouveaux en dix ans, alors que la poussée démographique constitue au contraire une chance sérieuse de progrès économique. On comprend dans ces conditions, que M. Sauvy ait pu déclarer que « les Français auraient sans doute un revenu national de moitié supérieur à ce qu'il est, si l'avaient depuis une génération connu les données de fait de la politique économique ».

se développant, mais prenons garde qu'elle profite à tous. Si elle a une vertu certaine en elle-même, l'usage qu'en fait importe tout autant. Elle pourrait, si elle était refusée au citoyen de creuser les inégalités, renforcer le sen-

seur de l'information.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Il convient, non pas de mépriser une opinion publique trop souvent portée à des jugements simplistes et sentimentaux, mais s'attacher à l'éduquer, afin que, à mi-chemin d'une conception dogmatique fondée sur une direction autoritaire de l'économie, et d'une conception empirique reposant sur l'abandon aux impulsions les plus irrationnelles de la consommation, l'on voit se bâtrir une politique économique active prenant son appui dans une libre adhésion à des plans conçus dans le respect de tous.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Il convient, non pas de mépriser une opinion publique trop souvent portée à des jugements simplistes et sentimentaux, mais s'attacher à l'éduquer, afin que, à mi-chemin d'une conception dogmatique fondée sur une direction autoritaire de l'économie, et d'une conception empirique reposant sur l'abandon aux impulsions les plus irrationnelles de la consommation, l'on voit se bâtrir une politique économique active prenant son appui dans une libre adhésion à des plans conçus dans le respect de tous.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Il convient, non pas de mépriser une opinion publique trop souvent portée à des jugements simplistes et sentimentaux, mais s'attacher à l'éduquer, afin que, à mi-chemin d'une conception dogmatique fondée sur une direction autoritaire de l'économie, et d'une conception empirique reposant sur l'abandon aux impulsions les plus irrationnelles de la consommation, l'on voit se bâtrir une politique économique active prenant son appui dans une libre adhésion à des plans conçus dans le respect de tous.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Il convient, non pas de mépriser une opinion publique trop souvent portée à des jugements simplistes et sentimentaux, mais s'attacher à l'éduquer, afin que, à mi-chemin d'une conception dogmatique fondée sur une direction autoritaire de l'économie, et d'une conception empirique reposant sur l'abandon aux impulsions les plus irrationnelles de la consommation, l'on voit se bâtrir une politique économique active prenant son appui dans une libre adhésion à des plans conçus dans le respect de tous.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Il convient, non pas de mépriser une opinion publique trop souvent portée à des jugements simplistes et sentimentaux, mais s'attacher à l'éduquer, afin que, à mi-chemin d'une conception dogmatique fondée sur une direction autoritaire de l'économie, et d'une conception empirique reposant sur l'abandon aux impulsions les plus irrationnelles de la consommation, l'on voit se bâtrir une politique économique active prenant son appui dans une libre adhésion à des plans conçus dans le respect de tous.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Il convient, non pas de mépriser une opinion publique trop souvent portée à des jugements simplistes et sentimentaux, mais s'attacher à l'éduquer, afin que, à mi-chemin d'une conception dogmatique fondée sur une direction autoritaire de l'économie, et d'une conception empirique reposant sur l'abandon aux impulsions les plus irrationnelles de la consommation, l'on voit se bâtrir une politique économique active prenant son appui dans une libre adhésion à des plans conçus dans le respect de tous.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

ment d'exclusion, alors que largement répandue et diffusée elle peut être un magnifique instrument de promotion sociale.

Il n'y a plus lieu de retenir l'objection selon laquelle la matière économique serait si complexe qu'elle ne pourrait être que le domaine réservé de quelques initiés.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications pratiques nécessitent effectivement des spécialistes, il y a place, pour le grand public, à une très large information, génératrice d'une hausse progressive et régulière du niveau moyen de culture économique de l'ensemble des citoyens. Et c'est précisément une des tâches de ces spécialistes — s'ils sont conscients de leur mission — d'aider à vaincre les préjugés hérités de la période de « information ».

Une des tâches des experts devrait être d'établir dans un langage clair et direct, avant chaque nouveau plan et au moins une fois en cours d'exécution, une sorte de livre blanc de l'évolution économique des résultats obtenus et des perspectives possibles. Les propositions des différents secteurs pourraient alors être présentées en toute connaissance de cause.

Dans cette discipline comme dans toutes les autres, si les études approfondies, le travail de recherche, certaines applications

Les travaux du Conseil Économique et Social

EXTENSION GEOGRAPHIQUE ET MODALITES DES « ACTIONS D'ENTRAINEMENT » PREVUES PAR LE IV^e PLAN

Dans son avis, présenté à l'Assemblée du 11 juin au nom de la section des Economies Régionales par M. Jean-François Gravier, le Conseil Économique et Social, après avoir constaté les retards dont souffre la mise en œuvre effective de la politique d'entraînement estime notamment :

- que les résultats du recensement de 1962 permettent de définir les zones géographiques où règne une situation de sous-emploi et où pourrait s'appliquer la politique d'entraînement.
- que les actions d'entraînement rurales et industrielles, compte tenu des disparités intra-régionales, pourraient s'appliquer à des secteurs géographiques ne correspondant pas nécessairement à la totalité d'une région de programme ou même d'un département.
- que les actions relatives au secteur tertiaire doivent intéresser par priorité l'équipement des capitales régionales et des centres urbains les mieux placés pour animer les « secteurs entraînés ».
- que dans le domaine agricole, il faut mettre en place les structures d'accueil, les logements, les équipements sociaux, scolaires, sportifs, culturels et touristiques, susceptibles d'attirer ou de retenir les cadres qu'il est nécessaire que la formation professionnelle satisfasse les besoins des branches en expansion. Par ailleurs le développement d'ensembles industriels régionaux permettant la formation de zones d'emploi importante et assurant l'équilibre agricole-industrie dans les zones rurales doit être favorisé. Quant aux aides financières, elles doivent être au moins équivalentes à celles octroyées par les nations européennes voisines dans les zones de développement et les procédures d'attribution doivent être simplifiées et accélérées.
- que dans matière industrielle, il faut mettre en place les structures d'accueil, les logements, les équipements sociaux, scolaires, sportifs, culturels et touristiques, susceptibles d'attirer ou de retenir les cadres qu'il est nécessaire que la formation professionnelle satisfasse les besoins des branches en expansion. Par ailleurs le développement d'ensembles industriels régionaux permettant la formation de zones d'emploi importante et assurant l'équilibre agricole-industrie dans les zones rurales doit être favorisé. Quant aux aides financières, elles doivent être au moins équivalentes à celles octroyées par les nations européennes voisines dans les zones de développement et les procédures d'attribution doivent être simplifiées et accélérées.

EVOLUTION DES PRESTATIONS SOCIALES ET FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

Dans son avis, présenté lors de l'Assemblée plénière des 25 et 26 juin au nom de la section des activités sociales par M. Charles Matignon, le Conseil Économique et Social estime :

- que les informations statistiques concernant la Sécurité Sociale doivent être améliorées et rassemblées dans un document unique.
- que certaines dépenses mises à la charge de la Sécurité Sociale doivent, en raison de leur nature, être financées sur fonds publics.
- Il s'agit de la participation au financement de l'équipement hospitalier, de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, des allocations non contributives de vieillesse, des prestations spéciales instituées pour des raisons de politique démographique ou sociale (allocations prématernales et de maternité ; allocation logement), du minimum garanti à assurer à toutes les personnes âgées.
- qu'un véritable plan social doit être institué qui aurait notamment à déterminer l'évolution de chacune des catégories de prestations et donc à définir la part du produit national à affecter.

ter à la Sécurité Sociale dans son ensemble.

- qu'une commission spécialisée du Plan où participeraient les différents groupes socio-professionnels doit étudier les problèmes posés par la Sécurité Sociale.
- que le financement de la Sécurité Sociale doit être assuré à la fois par des contributions basées sur l'activité professionnelle et par l'Etat.
- que les recettes d'un régime de sécurité ne doivent pas être utilisées au profit d'autres catégories professionnelles.
- qu'il conviendrait d'instituer pour tous les régimes de prestations familiales couvrant les salariés un financement équivalent à celui du régime général de façon à assurer une évolution normale du taux des prestations.
- que le recours à la solidarité nationale (participation de l'Etat) se justifie pour les secteurs dont la structure démographique constitue un handicap, pour ceux qui connaissent des difficultés économiques, pour permettre le développement prévu (et important) des diverses catégories de prestations et pour éviter des transferts abusifs aux dépens du régime général.

que l'évolution des prestations sociales doit être soustraite aux aléas de la politique financière de l'Etat et que pour ce faire l'autonomie de comptes et de gestion doit être assurée pour les divers régimes.

- que l'institution de comptes séparés pour les différents risques où charges doit être réalisée
- que des mesures doivent être prises pour modérer l'importance des charges d'assurance-maladie : conventions entre le corps médical et la Sécurité Sociale, contrôle, développement de l'équipement hospitalier, coût de la distribution et du conditionnement pharmaceutique...

Ainsi lors de son intervention en séance plénière, René Mathevet a notamment condamné les récents détournements de fonds réalisés par le gouvernement au détriment des salariés du Commerce et de l'Industrie. Il a démontré la nécessité d'une aide de l'Etat, tout en prenant position contre la fiscalisation intégrale. Il a réclamé le contrôle des fonds sociaux par les représentants élus des travailleurs et la prise en charge par le budget des charges indûment supportées par la Sécurité Sociale. Il a enfin rappelé la mise en œuvre d'un authentique Plan social et rappelé que tout ne pouvait être obtenu que fût réclamée dans le texte l'équivalence des cotisations dans les différents régimes de façon à permettre l'évaluation normale du taux des prestations, la prise en charge par le Budget de l'Etat de certaines dépenses et des charges injustifiées, et l'intégration dans le Plan des problèmes posés par la Sécurité Sociale et par son financement,

c'est-à-dire le passage de la notion actuelle de budget social passif à celle de budget social actif.

Le fait que nos camarades aient obtenu satisfaction sur ces trois grands points explique que notre groupe n'a pas eu à proposer aucun amendement au texte présenté.

Le cours de son intervention en séance plénière, René Mathevet a notamment condamné les récents détournements de fonds réalisés par le gouvernement au détriment des salariés du Commerce et de l'Industrie. Il a démontré la nécessité d'une aide de l'Etat, tout en prenant position contre la fiscalisation intégrale. Il a réclamé le contrôle des fonds sociaux par les représentants élus des travailleurs et la prise en charge par le budget des charges indûment supportées par la Sécurité Sociale. Il a enfin rappelé la mise en œuvre d'un authentique Plan social et rappelé que tout ne pouvait être obtenu que fût réclamée dans le texte l'équivalence des cotisations dans les différents régimes de façon à permettre l'évaluation normale du taux des prestations, la prise en charge par le Budget de l'Etat de certaines dépenses et des charges injustifiées, et l'intégration dans le Plan des problèmes posés par la Sécurité Sociale et par son financement,

En définitive, le texte a été adopté par 150 voix (dont celles de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.T.C.) contre 8 (artisanat) et 3 abstentions

ETUDE DES INDICATEURS RAPIDES DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET SYMPTOMES PRE-INFLATIONNISTES

Dans son avis, présenté au nom de la Section de la conjoncture et du Revenu national par M. Alfred Sauvy, le Conseil Économique et Social estime :

- que les indices économiques doivent être calculés dans un strict esprit scientifique afin d'observer objectivement l'évolution économique.
- que l'enquête auprès des chefs d'entreprises devrait être orientée de façon à pouvoir répondre le mieux possible à la question de l'élasticité de l'offre ; cette élasticité permet de prévoir les tensions inflationnistes ou les tendances dépressives.
- que les renseignements concernant la durée du travail et l'emploi doivent être améliorés, par la connaissance mensuelle (sur échantillon) de la situation exacte de l'emploi et de la durée du travail, par une réduction du délai de publication des résultats et par une extension de l'enquête trimestrielle permettant de mieux connaître l'évolution de la situation des petites entreprises et celle des régions.
- que les enquêtes concernant la consommation et les intentions d'achat des ménages et des collectivités doivent être développées.

Ce texte très technique n'a été attaqué par personne. Il a été adopté à l'unanimité des 157 votants.

PROJET DE LOI N° 213 POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA STRUCTURE FONCIERE DES FORETS FRANCAISES

Ce projet de loi, dont l'objet fondamental est d'accroître le rendement des forêts françaises privées par la mise en œuvre de méthodes modernes et rationnelles de sylviculture, prévoit essentiellement la création dans chaque circonscription ou groupe de circonscriptions d'action régionale d'un ou plusieurs établissements publics dénommés « centres régionaux de la propriété forestière » et composés pour deux tiers de propriétaires forestiers et pour un tiers de membres nommés par le Ministère de l'Agriculture sur proposition des organisations professionnelles.

Dans son avis, présenté au nom de la Section d'Agriculture par

M. Louis LEROY, le Conseil Économique et Social, après avoir constaté que la production forestière française prend une importance croissante au point de vue économique et social, a fait à propos du texte un certain nombre d'observations.

Par ailleurs, le Conseil Économique et Social voudrait que la nouvelle loi puisse s'appliquer à des forêts de moins de 10 ha et que les propriétaires soient en mesure, en cas de désaccord avec le Centre et avec le Ministre de l'Agriculture à propos du plan de gestion, de faire appel devant les tribunaux de la décision du Ministre.

Il souhaite aussi que les infractions soient sanctionnées par la procédure normale et que la transaction soit possible avec l'Administration.

Il demande également que des personnes non propriétaires de bois ou de terrains à reboiser ne soient pas autorisées, comme le prévoit le projet de loi, à constituer des groupements forestiers.

Nos principaux amendements qui visaient précisément à faire rejeter par le Conseil les propositions patronales et agricoles concernant cet objet ayant été repoussés, notre groupe a voté contre l'avoir émis par le Conseil qui a finalement été adopté par 127 voix dont F.O. et la C.G.T., 10 abstentions (une partie de l'Agriculture), contre 19 (dont celles de la C.F.T.C.).

ASSURANCES

Protestation des Cadres des Sociétés d'Assurances nationalisées

ES Cadres et Inspecteurs émus par l'arrêté du 15 juin 1963 concernant les Compagnies LE PHENIX et les ASSURANCES GENFRALES ont adressé le 2 juillet 1963 une lettre de protestation au ministre des Finances ainsi qu'une copie au Premier Ministre.

Cette lettre signée par les quatre organisations de cadres C.G.C., C.F.T.C., F.O. et C.G.T. a été portée à la connaissance du personnel au cours d'une réunion qui a groupé une très nombreuse assistance.

La motion suivante a été votée à l'unanimité :

Lès Inspecteurs et Cadres des trois Compagnies d'Assurances

— Elèvent une protestation énergique contre la désinvolture avec laquelle vient d'être prononcée la concentration de leurs trois compagnies. L'absence totale d'information préalable et de considération pour les termes de l'ordonnance du 22 février 1945 qui prescrit que les Comités d'Entreprises « sont obligatoirement consultés sur les questions intéressant l'organisation, la gestion de la marche générale de l'entreprise » laisse apparaître à l'encontre des légitimes soucis du personnel un mépris trop manifeste pour être passé sous silence.

— Sans vouloir s'immiscer dans les prérogatives du ministre des Finances de nommer les présidents des sociétés nationalisées, s'opposent à l'introduction d'éléments étrangers à la profession destinés à occuper des places de direction ou autres revenant de droit à ceux des cadres de l'entreprise qui les méritent ; soulignant qu'il ne manque pas, dans notre industrie, d'éléments de grande valeur anciens élèves de facultés, ou de grandes écoles et même de l'Ecole Nationale d'Assurances, fondée à cet effet par la loi de nationalisation.

NÉCROLOGIE

Notre camarade Louis LEMAIRE Secrétaire Général de notre Syndicat de la région du Nord, Vice-Président de la Fédération, nous a fait part du décès de son père M. LEMAIRE, ses obsèques ont eu lieu le 1^{er} juillet 1963 à Roubaix.

Nous adressons à Louis LEMAIRE, à Madame LEMAIRE sa mère et à leur famille, avec notre très vive sympathie, l'expression de nos chrétiennes condoléances.

PAGES A LIRE

Un mécanisme complexe : LA DURÉE DU TRAVAIL

La plupart des décrets d'application de la loi des 40 heures prévoient que la durée journalière du travail peut être prolongée à titre permanent ou temporaire.

Si les conditions d'exécution de ces heures de dérogation ne donnent pas lieu à contestations, il n'en est pas de même en ce qui concerne leur paiement. Tandis qu'une interprétation ministérielle de 1946 estimait que ces heures devaient être payées au tarif normal sans majoration, une jurisprudence récente de la Cour de Cassation aboutit à considérer cette pratique comme illégale et, établissant une distinction avec les « heures d'équivalence » qui compensent les moments de présence inactive, prévoit que les « heures de dérogation », permanentes ou temporaires, doivent être majorées comme les heures supplémentaires.

Ce problème, comme ceux de la répartition de l'horaire de travail, de la réglementation des jours fériés, de la récupération, de la rémunération des heures supplémentaires, des règles particulières applicables dans certaines activités, du travail exceptionnel de nuit ou du dimanche, sont évoqués dans un numéro spécial des « Liaisons sociales » consacré à « La durée du travail ».

Cette étude, qui fait le point de la réglementation et de la jurisprudence en la matière, est complétée par la publication des principaux textes réglementaires, la liste de tous les décrets d'application de la loi de 40 heures et une confrontation des opinions syndicales, patronales, françaises et étrangères sur les problèmes de la réduction de la durée du travail.

« DUREE DU TRAVAIL », brochure de 128 p. 21 x 27. Prix : 8,50 F. En vente : « Liaisons sociales », 73, rue N.D.de-Nazareth, Paris (3^e); C.C.P. 5582-21 Paris.

SOGETECO

ASSUREUR-CONSEIL

9, rue Buffault - PARIS (IX^e)
TR.L'DAINE 50-20

ASSURANCE AUTOMOBILE - INCENDIE
RESPONSABILITE CIVILE
INDIVIDUELLE ACCIDENTS

Tarifs spécialement établis
pour les syndiqués C.F.T.C.

Pour tous renseignements gratuits,
remplissez le coupon ci-contre

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Veuillez m'adresser, sans engagement,
la documentation sur la police : _____

L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

CONFLIT CHEZ PEUGEOT

On se souvient des incidents survenus en 1961 aux Etablissements Peugeot à Sochaux et qui ont eu pour résultat le licenciement de délégués élus à la suite d'un arrêt de la Cour d'Appel de Besançon.

Le Syndicat national des Ingénieurs et Cadres de l'Automobile C.F.T.C. a écrit à la Direction des usines Peugeot pour lui signaler qu'il ne pouvait rester indifférent et lui demandait que ne soit pas appliquée ce jugement, car l'autorité nécessaire à la bonne marche de l'entreprise ne peut résulter des seules lois et règlements.

La lettre souligne que les délégués assument une représentation collective et qu'en portant atteinte à leur personne c'est la collectivité entière que l'on touche, et demande leur réintroduction.

MARINE MARCHANDE

Les officiers passent à l'action

Devant l'intransigeance du Comité Central des Armateurs de France d'accorder aux officiers de la Marine marchande une augmentation de salaires de 4% au 1^{er} septembre 1963 et une revalorisation qui tienne compte de l'augmentation du coût de la vie et du retard subsistant à la suite de la signature du précédent accord, les organisations syndicales d'officiers de la Marine Marchande (C.F.T.C., C.G.T. et C.G.C.) ont décidé d'appeler tous les officiers de la Marine Marchande à s'associer effectivement aux actions de 24 heures de retard se répercutant sur l'appareillage de chaque navire à partir du lundi 22 juillet 1963, décidées par les syndicats de marins.

PÉTROLE

La commission paritaire s'est réunie les 10 et 11 juillet pour examiner entre-autre une demande de relèvement de salaires. L'accord s'est fait sur le point horaire à 2,10 F ce qui porte le point mensuel à 3,6353 F à dater du 1^{er} juin 1963.

CONVENTION COLLECTIVE Ciments et chaux hydrauliques

En 1957 un protocole d'accord avait été conclu pour les ingénieurs et les cadres de plusieurs entreprises de ciments et chaux hydrauliques. Il était dit dans le texte que les parties signataires le considéraient comme ayant la valeur d'une convention, un certain nombre de clauses n'y figuraient pas, que nous estimons cependant nécessaires.

Le 5 juillet dernier une Convention collective nationale s'est substituée à ce protocole avec des clauses plus étendues, et cette fois il s'applique à l'ensemble des entreprises appartenant au Syndicat national des Fabricants de Ciments et Chaux hydrauliques. Nos collègues de ces entreprises recevront un exemplaire de la Convention.

Régime de retraite des Cadres

SALAIRE DE REFERENCE

La Commission Paritaire de Retraite a fixé pour 1962 à 1,86 F le salaire de référence qui sert à déterminer le nombre de points annuels acquis par cotisations.

POINTS RETRAITE

Le Conseil d'Administration de l'A.G.I.R.C. a décidé de porter à 0,27 F la valeur du point retraite à partir du 1^{er} juillet 1963.

NOS STATISTIQUES ÉCONOMIQUES
paraîtront dans notre prochain numéro

SUCRE

Un accord est intervenu le 9 mai dernier qui a porté la valeur du point salaire en deux étapes au 1^{er} mai 1963 et au 1^{er} janvier 1964.

A partir du 1^{er} mai 1963, il est fixé à 2,914 F pour un mois normal de 173 heures 33 et en application de la convention collective 15 mois pour 12, pour tenir compte du travail intensif de la campagne sucrière il devient 3,643 F.

A partir du 1^{er} janvier 1964 il deviendra 2,9693 F et 3,7116 F.

Le point au 1^{er} mai remplace de 2,775 F et 3,4685 F.

CONGES PAYES : Ce prochain du 1^{er} janvier 1963 qui était

PUBLICITÉ

Une commission paritaire a été demandée pour que soit révisée la durée des congés, et le barème des salaires actuellement en vigueur. La partie patronale ne voulant modifier la durée des congés qu'à partir de 1964. Le pourcentage d'augmentation du barème des salaires qu'elle proposait était tellement éloigné de ce que nous avons demandé, et ayant déclaré que sa position était intransigeante, aucune possibilité d'entente n'a été possible sur ces deux revendications.

AGENCES DE VOYAGE

CONGES PAYES : Ils ont été fixés à deux jours ouvrables pour le personnel ayant moins d'un an de présence, à 24 jours ouvrables pour celui qui a de un an à 12 ans de présence dans l'entreprise, et pour celui qui a plus de 12 ans de un mois de date à date.

ASSURANCE

Le Conseil Syndical des Cadres de l'Assurance réunit le 28 mai 1963 a procédé à l'élection de son bureau :

President : A. HELMER
Vice-Présidents : A. DELADERRIERE, M. GALLAND, J. SCHNEIDER.

Secrétaire : PETITJEAN.
Secrétaire adjoint : DOUTE.

Trésorier : F. VIOLETTE.
Trésorier adjoint : R. SOUFFLET.
Délégué à la Propagande : A. BOULLONNOIS.

MEUNERIE

Aucun accord n'ayant pu intervenir en commission paritaire une recommandation a été diffusée par le Syndicat patronal pour que les appointements minimum soient majorés de 3% à dater du 1^{er} avril et de 3% également à partir du 1^{er} septembre 1963.

Une commission paritaire étant prévue dans le mois de septembre, il faut espérer qu'un accord de salaires y sera réalisé.

CONGES : Aucune entente n'a pu se faire pour que soit allongée la durée des congés payés des cadres.

PAPIER CARTON

Production de papiers Cartons et celluloses

La clause de la Convention collective des cadres concernant les congés payés a été modifiée le 17 juillet, et a porté les congés des cadres à quatre semaines après un an de présence. Cette durée est augmentée :

- d'un jour pour les ingénieurs et cadres âgés de plus de 25 ans,
- de deux jours pour les ingénieurs et cadres âgés de plus de 30 ans,
- de quatre jours pour les ingénieurs et cadres âgés de plus de 35 ans et ayant trois ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Transformation Distribution

Les mêmes dispositions que ci-dessus s'appliquent aux cadres de la distribution et de la transformation des Papiers et Cartons.

Papier écriture

Une commission paritaire est prévue pour le 17 juillet..

INDUSTRIE DU PARAPLUIE ET DU PARASOL

La durée des congés a été fixée à 24 jours ouvrables. Pour les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté, ils bénéficient d'un supplément de congés qui est de un jour ouvrable ; pour ceux qui ont 25 ans de présence, deux jours ; et ceux qui ont plus de 30 ans, trois jours. Ce supplément peut être pris ou indemnisé.

LIBRAIRES

de Paris et de l'Ile-de-France

Un accord est intervenu qui a porté le point salaire à 3,20 F à dater du 1^{er} juillet 1963, et à 3,25 F à partir du 1^{er} octobre 1963.

Si une augmentation générale des salaires était imposée légalement, elle se calculerait sur la valeur du point à 3 F.

ÉDITION

Les Organisations de salariés signataires de la Convention nationale de l'édition ont présenté une demande commune au Syndicat national des Editeurs pour que le point salaire actuellement en vigueur soit majoré. Le Syndicat patronal a répondu aux organisations demanderesses qu'il estimait que le dernier accord de salaires était trop récent pour qu'une nouvelle augmentation puisse être envisagée.

CHARBON

Importation charbonnière et commerce charbonnier

La valeur du point annuel de base a été fixée à 3,836 F à dater du 1^{er} mai, et sera portée à 3,961 F à partir du 1^{er} septembre prochain.

Cet accord se substitue à celui du 1^{er} novembre 1962 qui avait fixé le point annuel à 3,737 F.

BOIS

Scieries et travail mécanique du bois

CONGES PAYES : La durée des congés payés pour les cadres a été portée à quatre semaines après un an de présence auquel s'ajoute un supplément de deux jours de congés après un an de présence et quatre jours après trois ans de présence en qualité de cadre dans l'entreprise.

Pour les autres activités du bois : contreplaqué, déroulage et tranchage, constructions préfabriquées, aucun accord n'a été réalisé.

PRESSE PÉRIODIQUE

Les salaires résultant du barème minimum des cadres ont été majorés à partir du 1^{er} février 1963 de presque 5% par rapport au barème du 1^{er} juin 1962.

Élections professionnelles

DELEGUES DU PERSONNEL

COMPAGNIE TECHNIP

5 juin 1963

COLLEGE INGENIEURS ET CADRES

Inscrits : 100. Votants : 72.
Ont obtenu :

GAMBIER, C.F.T.C., 63 voix.
C.G.C., 63 voix.

LAIT MONT BLANC

10 mai 1963

2^e COLLEGE

Inscrits : 133. Votants : 101.
Sont élus :

Titulaires : CONVERS, C.F.T.C., 66 voix.
C.G.C., 30 voix.

Suppléants : GRAND, C.F.T.C., 54 voix.
C.G.C., 42 voix.

Dans cette entreprise, sur neuf sièges de délégués, six sont attribués à la C.F.T.C.

COMITE D'ENTREPRISE

COMPAGNIE TECHNIP

COLLEGE INGENIEURS ET CADRES

24 avril 1963

Inscrits : 102. Votants : 68.

La liste C.F.T.C. est élue en totalité.

Titulaires : MM. AUGIER et MOUJET.

Suppléants : Mme ROBILLARD et M. BECDELIEVRE.

Dans cette entreprise, sur cinq postes de titulaires et cinq suppléants, la C.F.T.C. en obtient trois dans les deux cas.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.P.E.C.

L'A.P.E.C. a tenu son Assemblée générale le mercredi 5 juin 1963. Y assistaient les représentants des Syndicats C.F.T.C., C.G.C., F.O., des Associations des anciens élèves, des Ecoles d'ingénieurs et de cadres, des caisses de retraites, des ASSEDICS de la région parisienne et de province, de la C.T.I., du B.U.S., de la F.A.S.F.I.D., etc.

Le rapport moral présenté par le Secrétaire général et le rapport financier par le trésorier ont été approuvés par l'assemblée.

Le rapport moral a fait ressortir une progression des demandes d'emploi, mais aussi des offres d'emploi.

Au cours de l'année 1962, 1.643 cadres à la recherche d'un emploi se sont fait inscrire. A ce chiffre il faut ajouter les 814 cadres qui n'avaient pu être classés au 31 décembre 1961, ce qui fait que l'A.P.E.C. a eu à s'occuper, au cours de l'année 1962, du placement de 2.457 ingénieurs et cadres demandeurs d'emploi. Comparé aux chiffres de 1961, ce sont 500 inscriptions supplémentaires qui ont été enregistrées. En contrepartie, l'A.P.E.C. a contrôlé le reclassement de 1.356 cadres dont 597 étaient inscrits avant le 1^{er} janvier. A la fin de l'année, 1.101 cadres restaient à reclasser.

Il est intéressant de souligner que l'A.P.E.C. étant de plus en

plus connue du monde patronal, reçoit actuellement environ une centaine d'offres d'emploi par mois. Les entreprises s'adressent d'autant plus volontiers à elle qu'elles apprécient ses méthodes de travail. En effet, à chaque offre qui est présentée à l'A.P.E.C., il est adressé aux entreprises les curriculum vitae de trois ou quatre candidats qui répondent aux critères exigés par les offrants d'emploi, la sélection étant faite au préalable par le secrétariat de l'A.P.E.C., évite aux services des personnels des entreprises de recevoir un grand nombre de candidats. Quand l'entreprise demanderelle est braquée sur un âge limite, il n'est pas rare que le secrétaire, après discussions, arrive à convaincre ses interlocuteurs qu'ils auraient intérêt à accepter la candidature de tel ou tel collègue, qui a dépassé l'âge maximum exigé, mais dont les qualités techniques sont telles que son âge ne peut pas être un handicap. Ce sont là des résultats appréciables qui méritent d'être soulignés.

Il est remarqué aussi que l'accroissement des demandes d'emploi des cadres provient en général de la fusion de plusieurs entreprises. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des demandes d'emploi et des reclassements en fonction de l'âge pour l'année 1962.

TRANCHES D'ÂGE	Pourcentage des demandes par rapport à leur total	Pourcentage des placements par rapport à leur total
25 à 40 ans	32 %	36 %
41 à 45 ans	14 %	16 %
46 à 50 ans	17 %	18 %
51 à 55 ans	17 %	17 %
56 à 60 ans	13 %	10 %
Plus de 60 ans	7 %	3 %

Au cours de l'Assemblée, il a été rappelé la journée d'études du 13 octobre 1962, au cours de laquelle d'éminentes personnalités ont recherché pourquoi tant l'employeur récusait les cadres « dits âgés ». Nous avons publié en son temps le compte rendu de cette journée d'études.

L'A.P.E.C. est amenée également à s'occuper du placement des cadres rapatriés d'outre-mer.

Ne limitant pas son activité à la région parisienne, l'A.P.E.C. a un centre de liaison à Clermont-Ferrand, un autre à Lyon, qui fonctionne sur le modèle de l'organisation parisienne et des contacts sont pris pour en créer à Toulouse, Bordeaux, Marseille.

DES COURS DE PERFECTIONNEMENT

Nous avons, il y a quelques mois, signalé l'initiative du Conseil de l'A.P.E.C. de créer des cours de perfectionnement et de recyclage au profit des cadres chômeurs pour leur permettre de se valoriser et de

LES RESPONSABILITÉS

PRÉSENTES ET FUTURES

DE LA C.F.T.C.

DE tous les points à l'ordre du jour du dernier Congrès Confédéral, c'est celui concernant l'évolution de la C.F.T.C. qui était attendu avec le plus d'intérêt par les observateurs extérieurs et avec le plus de passion par l'ensemble des syndicats de la C.F.T.C.

La présentation du rapport avait été confiée à Gérard Espéret, vice-président de la Confédération dont les qualités de brillant orateur devaient permettre de dominer une salle divisée et passionnée par le problème des références doctrinales.

Bien que la question du changement de nom de la Confédération ait été écartée de ce rapport, les interventions portèrent surtout sur elle. On lira ci-contre la résolution qui fut finalement adoptée.

QUE SERA LE MONDE EN 1975 ?

C'est la première grande leçon de ce rapport : toutes nos recherches se situent dans un monde en pleine évolution. Il faut à la fois voir les grands problèmes du monde d'aujourd'hui... avec une perspective de 1975.

Quels sont les faits, les conditions de vie en face desquels les responsables de la C.F.T.C. se trouveront demain et auxquels ils doivent faire face dès maintenant ?

Le point de départ, c'est la progression démographique et ses conséquences, la montée vertigineuse des jeunes. Ce problème se présente certes sous l'angle de l'entrée des jeunes au travail, de la nécessité de leur fournir du travail. Mais il se présente également sous l'aspect de la mentalité des jeunes. Quelle est leur attitude devant le syndicalisme et devant les grands problèmes de la vie ?

Vient ensuite le problème de la vieillesse. Au fur et à mesure que la science humaine réussit à prolonger la durée de la vie, il faut trouver un règlement au problème posé par les vieux dont les capacités d'activité sont encore grandes. Si le nombre des jeunes augmente, il faut avancer l'âge de la retraite et prolonger la scolarité.

Mais l'attribution d'une retraite suffisante n'aura pas pour autant réglé le problème des vieux capables de continuer une activité. Ils risquent de mourir de ne plus avoir rien à faire.

Si les jeunes constituent le problème majeur de notre époque, il faut obligatoirement regarder où en est LA FAMILLE ET L'EDUCATION DONNÉE PAR ELLE EN SON NOM.

Plusieurs organisations ont tenu à poser le problème de la femme, de la mère de famille, de l'orientation et de la formation des jeunes filles, du travail de la femme et de ses conséquences, de l'évolution féminine. Elles demandent que soit fixé le statut de la mère de famille. Elles soulignent que le capitalisme encourage le travail de la femme pour permettre l'absorption de la production.

LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

La plupart des organisations se plaignent des déficiences de l'enseignement. Elles demandent «une réforme de l'enseignement, des programmes, la révision de la notion de laïcité, la nécessité de fournir des locaux et des maîtres — organiser l'enseignement permanent —, augmenter les bourses, créer des Facultés ouvrières permettant les rattrapages, créer des Universités libres».

Sur le plan pédagogique, «il est nécessaire de revoir l'attitude autoritaire de beaucoup trop d'enseignants. L'application de certaines consignes de discipline stricte révoltant l'élève. Les enseignants ne doivent pas être des pontifes».

«La scolarité doit être obligatoire jusqu'à seize ans.»

«La nécessité de favoriser par tous moyens la culture.»

Les jugements sur l'enseignement technique sont parfois très durs : «Manque de vision, de prévision. Réaction sur l'apprentissage assuré par les entreprises ou le patronat. Grande lutte à engager con-

tre le plan patronal de formation technique.»

Education, enseignement, culture, famille, jeunes...

Derrrière ces têtes de chapitre, il est curieux de voir comment toutes les organisations font suivre le problème, considéré comme primordial, de «l'Habitat» dans notre pays.

Il vient souvent en même temps, parfois avant le salaire et le pouvoir d'achat. Il est vrai qu'il ne saurait y avoir une politique de formation, de culture, d'éducation sans un plan d'habitat sérieux et rapide.

Mais pour quelle communauté de citoyens la C.F.T.C. doit-elle établir son programme social ? Car il faut bien prendre conscience des évolutions dans les différents milieux de la population : diminution du nombre des agriculteurs, augmentation des techniciens, des exécutants, des surveillants, des presse-boutons, naissance d'un sous-prolétariat étranger, etc.

Sans croire au découpage en tranches des catégories sociales, nous devons constater des évolutions. Ces évolutions entraînent des modifications profondes du genre de vie. Les motifs d'action sont différents. Les tranches d'âges elles-mêmes sont très changées. Le jeune est vieux plus vite. Le vieux est vieux plus tard.

L'EVOLUTION GALOPANTE DES TECHNIQUES

Les hommes d'aujourd'hui et de demain sont marqués avant tout par la technique. Il y a à la fois, dans leur comportement un étonnement de l'avoir vu évoluer si vite et une tendance à vouloir tout expérimenter, et tout de suite. Sans être forcément des techniciens, les hommes du 20^e et du 21^e siècle ont à la fois un besoin et une adoration de la technique. Comme pour toute chose très neuve, ils ont tendance à en voir les bienfaits, sans toujours en comprendre les dangers.

La fantastique évolution de l'énergie ne constitue qu'une partie de l'évolution technique. Le progrès technique s'attaque à la conquête de l'espace. Il se traduit par la recherche et la création de produits nouveaux de plus en plus importants et aux caractéristiques de plus en plus élevées.

Le progrès technique, enfin, se caractérise par l'élaboration de techniques nouvelles et de méthodes nouvelles de fabrication et d'administration.

Quels sont les jugements apportés par nos organisations en face de l'évolution galopante de la technique : perte de l'esprit communautaire, repli sur soi, risque d'aliénation, la technique «casse» ou «coupe» les hommes, naissance d'une nouvelle classe. Comment atténuer les méfaits de la technique et en augmenter les bienfaits ?

Ensuite, les problèmes politiques ont été posés.



Gérard ESPERET

de la définir en syndicalistes ? Comment nous apparaît-il ?

LA CIVILISATION DU CONFORT

Le néo-capitalisme se distingue par la volonté d'une production de masse opposée à la production malthusienne du capitalisme libéral.

La production de masse entraîne une organisation technique et de gros investissements.

L'investissement n'est plus demandé aux actionnaires ou aux banques. Il est pris sur les résultats du travail et décidé par les techniciens, faisant ensuite ratifier leurs choix par l'Assemblée générale. Les entreprises ont tendance à créer leurs banques, au lieu de dépendre d'elles, comme par le passé.

La production de masse demande une consommation importante. La consommation sera orientée dans le sens des objets produits et l'on se servira au maximum de la publicité pour les faire vendre, même si les frais de publicité deviennent aberrants et même si le produit vendu est inutile, et peut-être nuisible.

Sur le plan de l'entreprise, les méthodes de commandement ont évolué. Les cadres apprennent la manière de convaincre les travailleurs, la manière de bien mener une conversation et de désamorcer les colères.

Des professeurs en psychologie sont mis au service des entreprises pour étudier les hommes, examiner les moyens à employer pour entraîner l'adhésion de ceux qui ne sont pas rébarbatifs, ou mettre en contradiction avec eux-mêmes ceux qui sont rebelles au conditionnement.

Cette première partie du rapport d'évolution se termine avec deux chapitres importants. Tout d'abord, la constatation que la technique, la production de masse, le néo-capitalisme, l'action des travailleurs, etc., conduisent à un certain confort.

En face de ce problème qui se pose ou se posera, quels sont les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour permettre aux travailleurs de le dominer ?

Comment faire «de la masse un peuple» et, donc, viser à augmenter non seulement le niveau technique, mais également le niveau culturel, pour donner une personnalité capable de dépasser la pure technique ?

Ensuite, les problèmes politiques ont été posés.

L'unanimité est faite sur la

nécessité de ne pas s'accrocher, de ne pas être à la remorque des partis. De même, en ce qui concerne le danger du noyautage du syndicalisme par les partis.

LES DIMENSIONS INTERNATIONALES DE NOTRE ACTION

Dans ce domaine, les réflexions des organisations sont intéressantes et nombreuses.

Mais les problèmes internationaux ont plusieurs étages et, tout en attirant l'attention sur les liaisons entre les problèmes divers, il est bon de noter que ce qui inquiète d'abord et à juste titre nos camarades, ce sont les problèmes européens.

L'Europe se construit, ou se cherche, pendant que l'Ouest et l'Est se défont mutuellement, aussi bien sur le plan des armements que sur celui des découvertes scientifiques, de l'efficacité technique et économique et des doctrines.

Géographiquement liée à l'U.R.S.S., elle est idéologiquement associée aux U.S.A. et à cette force occidentale se présentant comme «la Civilisation», ce qui est, pour le moins, exagéré.

Restera-t-elle liée aux U.S.A. ou a-t-elle un rôle de tiers ?

C'est toute une partie du débat actuel.

Ce qui est sûr, c'est que les systèmes qui lui sont offerts, de part et d'autre, ne peuvent satisfaire les travailleurs européens.

Sont ensuite passés en revue les problèmes des U.S.A., de l'U.R.S.S., l'opposition Chine-U.R.S.S., les pays d'Asie, ceux d'Afrique, d'Amérique latine, ainsi que les propositions des syndicats dans le domaine de l'efficacité d'un syndicalisme européen et la collaboration possible C.I.S.C.-C.I.S.L.

COMMENT LA C.F.T.C. DOIT-ELLE ORGANISER SES STRUCTURES ?

Pour répondre à ces problèmes du monde moderne, nos militants ont conscience de la nécessité de promouvoir des structures appropriées dans le domaine fédéral et régional, sur les réformes à envisager à l'échelon confédéral ; à l'échelon européen, pour mettre en place un syndicalisme de masse, efficace par la valeur et le nombre de ses militants ; la politique des hommes, les militants, les permanents, le rôle des représentants confédéraux, etc.

Dans la partie «Nos rapports avec les autres organisations syndicales», une large place est consacrée à l'unité syndicale avec la C.G.T., F.O., la C.G.C., la F.E.N.

En conclusion, nos organisations expriment leur espoir et leur volonté de faire de la C.F.T.C. la grande centrale syndicale ouvrière libre.

Les conditions ne sont pas encore telles que nous les souhaitons. A nous de travailler à les modifier en gardant les contacts, en rejettant tout sectarisme, en renforçant au maximum notre organisation. Cette dernière condition doit demeurer pour nous l'essentiel. C'est par un Mouvement fort que nous préparons la grande Centrale dont nous avons besoin.

TOUS CES PROBLÈMES SONT LIÉS !

En conclusion de son rapport, Gérard ESPERET affirme que tous ces problèmes sont liés.

Nous ne pouvons refuser de les voir.

Si nous le faisons, croyant que la défense de notre salaire, dans notre profession, pour notre région, doit être notre seule préoccupation, non seulement nous serions des égoïstes, mais encore des aveugles et des sots. Le fracas de la ville qui nous entoure aurait vite fait de nous montrer les vraies dimensions

vail commencé en examinant le quatrième chapitre, laissé volontairement de côté pour aujourd'hui. Il nous faudra encore beaucoup de compréhension et de patience, de recherches. Nous en avons indiqué le calendrier dans le premier rapport.

Mais le rapporteur croit de son devoir de porter le témoignage que les hommes de notre Confédération sont beaucoup plus près les uns des autres qu'ils ne le pensent.

Alors, ça devrait être facile...

Le Syndicalisme, notamment notre syndicalisme, doit découvrir la richesse des Hommes, répondre à cet appel, mettre en action cette volonté, dans la LIBERTÉ et LA PAIX.

A nous d'y travailler, au milieu de tous les hommes.

LE congrès confédéral, après avoir entendu et discuté le rapport sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.

Constatant que les études menées dans toute la confédération depuis novembre 1960 et exposées dans ce rapport mettent en lumière les transformations profondes que subissent et subiront encore davantage dans un proche avenir, les structures sociales, économiques, politiques, internationales, et, d'une façon plus générale, les structures de vie des hommes, sous l'effet du progrès technique et de la civilisation industrielle moderne.

Convaincu que, pour rester fidèle à son passé et à la mission que lui confère la place de première organisation syndicale libre qu'elle a conquise dans le mouvement ouvrier et que les dernières élections sociales ont une fois de plus mise en lumière.

Le premier devoir de la C.F.T.C. est d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer ces transformations, et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière, au sein d'une société d'hommes libres et responsables.

DECLARE, que dans ces perspectives, la C.F.T.C. doit elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du mouvement, afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin.

C'est pourquoi le congrès, se félicitant des recherches menées depuis trois ans par les organisations confédérées,

DECIDE de retenir les éléments et les analyses du rapport présenté pour définir les objectifs et le programme de la Confédération.

DONNE MANDAT au Conseil confédéral de poursuivre les études entreprises, en y associant de nouveau l'ensemble des organisations, afin de préparer les conclusions à tirer de cette prise de conscience des responsabilités du syndicalisme dans le monde moderne, en ce qui concerne la formulation des principes, les statuts, les structures, la stratégie et les responsabilités internationales de la C.F.T.C.

Ratifiant les propositions du Conseil confédéral de juin 1961.

PRECISE que ces travaux devront être menés de telle façon que le Comité national d'avril 1964 puisse être saisi, par le nouveau Conseil confédéral, de propositions concrètes concernant :

Le titre, les statuts, les objectifs d'organisation et d'action :

ainsi que du calendrier des réunions des organes statutaires, y compris d'un congrès extraordinaire au cours du dernier trimestre 1964, qui aurait à se prononcer sur leurs conclusions.